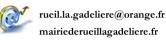
MARS 2018

Rueil la Gadelière



Ouverture de la mairie :

Lundi: de 16h à 18 h30 Mercredi: de 16h à 18 h30 Samedi: de 10h à 12 h30 Tél: 02. 37. 62.40. 35





Suite aux nombreux incidents sur le réseau d'eau potable des communes de Rueil la Gadelière et de Beauche

LE SIADEP vous propose une réunion d'informations le jeudi 1er Mars 2018 à 18H 30

à la salle polyvalente Guy Naveau de Rueil la Gadelière

Nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions .



INSCRIPTION DE VOS ENFANTS A L'ECOLE

A partir du 1 mars 2018 à la mairie aux heures de permanences

Pour les enfants nés en **2015** et jusqu'à fin février **2016** (sous conditions)

Présentez-vous avec les documents suivants

- le livret de famille,
- une carte d'identité,
- un justificatif de domicile,
- · Le carnet de vaccination.



Pour la mi - carême LE CLUB DU GAI JEUDI

Vous invite à déguster leurs crêpes arrosées de cidre le mercredi 7 mars à 17 h à la salle polyvalente Guy Naveau.

MARCHE DU 1ER MAI 2018

Cette année La Marche de l'amitié est organisée par **Rueil la Gadelière**.

Plusieurs circuits vous seront proposés : 3,5kms - 9,3 kms - et 13,5kms

Rendez vous à 14h00 devant la salle polyvalente



Pour participer au repas, pensez à réserver à la mairie de Rueil la Gadelière avant le 15 avril.

Renseignements et réservations au 02 37 62 40 35

Tarifs: 13€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de moins de 12 ans

RAPPEL

Depuis la première semaine de janvier, l'Agglo du Pays de Dreux se charge de la collecte des ordures ménagères :

- ramassage du bac <u>le mardi matin</u>
- ramassage des papiers/cartons/plastiques dans les sacs bleus le mardi matin (déposez les bacs et les sacs le lundi soir).

RAMASSAGE CHAQUE SEMAINE

Et comme précisé sur les bulletins de décembre et de janvier, les encombrants seront obligatoirement déposés à la déchetterie de Brezolles.

Horaires d'hiver : mardi, mercredi, samedi de 14 à 17h.

mairiederueillagadeliere.fr

Consultez le site de la mairie et votre boite mail régulièrement :

- Pour vous informer
- Pour recevoir le bulletin mensuel
- Pour contacter le maire ou les adjoints
- · Pour recevoir des alertes météo
- · Pour recevoir des informations urgentes ou importantes
- Pour économiser des frais d'impression